

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 mai 2012, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 2 avril 2012.
3. Résultats soumissions pour la vente du tracteur Inter Hydro 186.
4. Résultats soumissions pour travaux d'excavation pour l'avenue Tanguay et une partie de la rue Dubé.
5. Résultats soumissions pour travaux de pavage de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay.
6. Participation financière de la municipalité au projet Promotion municipal du CDE de Laurierville.
7. Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés.
8. Appui à la FQM concernant le projet de numéro 14.
9. Demande de M. Marc Manningham auprès de la CPTAQ.
10. Ateliers de formation sur les eaux souterraines à St-Ferdinand.
11. Heures supplémentaires du directeur général en l'absence de la DG adjointe.
12. Période de questions de l'assistance.
13. Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.
14. Changement de fenêtres et d'une porte à l'édifice municipal.
15. Achat de 35 dossiers et 40 sièges pour la réparation des chaises à la salle municipale.(600 \$)
16. Réservation chambres pour le congrès de la FQM, les 27,28 et 29 septembre 2012.
17. Aide financière pour le 15^e anniversaire de la Résidence Provencher.
18. Résultats de la tournée des chemins.
19. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin 2012.
20. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de boisson par le Comité de la St-Jean.
21. Délégation au tournoi de golf au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable.
22. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
23. Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.
24. Contribution financière pour l'activité « Bénédiction des pompiers » le 26 mai.
25. Participation financière à la marche du Relais pour la vie.
26. Correspondance.
27. Approbation des comptes.
28. États des revenus et dépenses au 30 avril 2012.
29. Varia.
30. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2012-090

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2012-091**Approbation du procès-verbal du 2 avril 2012.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2012-092**Résultats soumissions pour la vente du tracteur Inter Hydro 186.**

Le directeur général, M. Réjean Gingras, dépose les résultats de l'ouverture des soumissions reçues pour la vente du tracteur Hydro 186 International, de l'année 1979, suite à une demande de soumissions par l'entremise du journal Le Poliquin. Trois soumissions ont été reçues avant 14h00 le 26 avril 2012. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, jeudi le 26 avril 2012 à 14h05, par M. Réjean Gingras, directeur général, en présence de M. François Gingras, M. Pierre Comtois, M. Henri Manningam et Mme Carole Perron. Les prix soumis sont les suivants :

Soumission de M. Henri Manningham :	2 600.00 \$
Soumission de Ferme Lemron enr. :	3 250.00 \$
Soumission de Ferme Apido SENC :	4 125.00 \$

Attendu que la soumission la plus haute est celle de la Ferme Apido SENC;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de vendre son tracteur Hydro 186 International de l'année 1979, à la Ferme Apido SENC, au prix de 4 125.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2012-093**Résultats soumissions pour travaux d'excavation pour l'avenue Tanguay et une partie de la rue Dubé.**

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de déblai et de remblai pour l'avenue Tanguay et une partie de la rue Dubé. Une soumission a été reçue avant 14h00 le 3 mai 2012. L'ouverture de la soumission s'est effectuée au bureau municipal, le 3 mai 2012 à 14h01, par M. Réjean Gingras, directeur général, en présence de M. Henri Manningham et Mme Claire Gosselin. Le prix de la soumission est le suivant :

E.M.P. inc.

Matériaux	Quantité estimée	Unité de mesure	Prix unitaire	Sous-total	T.P.S. 5%	T.V.Q. 9,5%	Total
Déblai	850	M ³	7.50	6 375.00	318.75	635.91	7 329.66
Sable classe « A »	1 050	Tonne métrique	8.23	8 641.50	432.08	861.99	9 935.57
MG-20	525	Tonne métrique	16.20	8 505.00	425.25	848.38	9 778.63
Grand total							27 043.86 \$

Attendu que les 2 autres entrepreneurs invités à soumissionner, Pavage Lagacé et Frères inc. et Grégoire A & Fils ltée, n'ont pas déposé de soumissions;

Attendu que la soumission de E.M.P. inc., est conforme au devis de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte la soumission de E.M.P. inc., pour les travaux de déblai et de remblai pour l'avenue Tanguay et une partie de la rue Dubé, et ce, au prix indiqué dans sa soumission reçu le 3 mai 2012, soit 27 043.86 \$, taxes incluses.

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que les déboursés supplémentaires, s'il y a lieu, devront être autorisés, au préalable, par le conseil municipal.

Adoptée

Résolution : 2012-094

Résultats soumissions pour travaux de pavage de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de pavage sur la rue Dubé et sur l'avenue Tanguay. Cinq soumissions ont été reçues avant 14h00 le 7 mai 2012. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, le 7 mai 2012 à 14h01, par M. Réjean Gingras, directeur général, en présence de M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint et M. Jean-Claude Martineau, représentant de Les Entreprises Lévisiennes inc.. Les prix des soumissions sont les suivants :

Pavage Lagacé et Frères inc.

	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Sous-total	TPS 5%	TVQ 9,5%	Total
Mélange EB-10S	380	93.18	35 408.40	1 770.42	3 531.99	40 710.81 \$
Mélange EB-14	260	94.02	24 445.20	1 222.26	2 438.41	28 105.87 \$
Grand total :						68 816.68 \$

Les Entreprises Lévisiennes inc.

	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Sous-total	TPS 5%	TVQ 9,5%	Total
Mélange EB-10S	380	98.00	37 240.00	1 862.00	3 714.69	42 816.69 \$
Mélange EB-14	260	106.90	27 794.00	1 389.70	2 772.45	31 956.15 \$
Grand total :						74 772.84 \$

Sintra inc. (Région Centre-du-Québec)

	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Sous-total	TPS 5%	TVQ 9,5%	Total
Mélange EB-10S	380	99.75	37 905.00	1 895.25	3 781.02	43 581.27 \$
Mélange EB-14	260	106.25	27 625.00	1 381.25	2 755.59	31 761.84 \$
Grand total :						75 343.11 \$

Pavage Veilleux (1990) inc.

	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Sous-total	TPS 5%	TVQ 9,5%	Total
Mélange EB-10S	380	104.99	39 896.20	1 994.81	3 979.65	45 870.66 \$
Mélange EB-14	260	104.99	27 297.40	1 364.87	2 722.92	31 385.19 \$
Grand total :						77 255.85 \$

Nasco inc.

	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	Sous-total	TPS 5%	TVQ 9,5%	Total
Mélange EB-10S	380	119.48	45 402.40	2 270.12	4 528.89	52 201.41 \$
Mélange EB-14	260	142.10	36 946.00	1 847.30	3 685.36	42 478.66 \$
Grand total :						94 680.07 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Lagacé et Frères inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de pavage sur la rue Dubé et sur l'avenue Tanguay à Pavage Lagacé et Frères inc., et ce, au prix de 93.18 \$ la tonne métrique, taxes non incluses, pour le mélange EB-10S, et au prix de 94.02 \$ la tonne métrique, taxes non incluses, pour le mélange EB-14.

Que le coût des travaux est d'environ 68 800.00 \$, taxes incluses.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Adoptée

Résolution : 2012-095

Projet Promotion municipal du CDE de Ste-Julie et Laurierville.

Attendu que le Comité de développement économique (CDE) de Ste-Julie de Laurierville a débuté en 2011 son projet de promotion de la municipalité de Laurierville, lequel consiste à acheter des espaces publicitaires dans le journal La Nouvelle et installer 3 panneaux publicitaires aux entrées du village, et dont le budget pour ce projet est de 18 000 \$;

Attendu que le projet bénéficie d'une contribution financière de 14 000 \$, de la part du programme Pacte rural 2007-2014;

Attendu que pour compléter le montage financier, 3 entreprises de Laurierville se sont engagés à verser un montant de 1 000 \$ chacun, soient la SCA des Appalaches, Entreprises M.C. Comtois inc. et Michel Côté 2000 inc.;

Attendu qu'il manque un montant de 1 000 \$ pour finaliser le budget de ce projet de promotion de la municipalité de Laurierville;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte

de verser un montant de 1 000 \$ au CDE de Ste-Julie de Laurierville, pour le projet de promotion de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés.

Le directeur général informe les membres du conseil, que lors de la dernière rencontre du Comité Famille-Aînés, le 3 mai 2012, il a été résolu de modifier le logo du Comité, en adoucissant le bleu au centre du logo, afin de mieux visualiser les personnages autant lors d'impression en couleur ou en noir et blanc. Malgré quelques courriels et échanges téléphoniques avec M. Carol Isabel, du journal L'Avenir de l'Érable, pour la présentation du logo dans ledit journal, le logo n'a toujours pas été présenté.

Les membres du Comité ont pris connaissance de la compilation des réponses de la consultation effectuée auprès des familles de Laurierville. La chargée de projet dressera un inventaire des actions possibles, et lors de la prochaine rencontre du Comité un exercice de priorisation des actions sera effectué, afin de cibler des actions à réaliser dans le cadre de la Politique familiale.

Le Comité a également adopté le document cadre de la politique familiale de la MRC de l'Érable. Enfin, une résolution a été adoptée en appui aux démarches du conseil des maires pour améliorer les services de santé. La prochaine rencontre est prévue le 11 juin prochain.

Résolution : 2012-096

Demande d'adoption du projet de loi numéro 14.

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

POUR CES RAISONS, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée

Résolution : 2012-097

Avis de la municipalité sur une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Considérant que M. Marc Manningham, président de la Ferme 9025-3287 Québec inc., s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour vendre des produits acéricoles (tubulure, évaporateur, séparateur, etc...) au 1357 Rang Scott à Laurierville, soit à l'intérieur de sa cabane à sucre, et pour installer une enseigne publicitaire de ce commerce sur son terrain en bordure du Rang Scott.

Attendu que la municipalité de Laurierville doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur le lot 448-P, est majoritairement constitué de sols de classe 4 et 7.
- b) L'utilisation du lot demeure à des fins d'agriculture.
- c) Une autorisation de la présente demande n'a pas de conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, attendu que le propriétaire exploite une érablière sur cette propriété et qu'il désire effectuer la vente des produits acéricoles dans sa cabane à sucre.
- d) Les établissements de production animale ne sont pas affectés par cette demande.
- e) Il existe des emplacements en zone blanche pour exploiter ce type de commerce, mais les produits offerts s'adressent directement aux producteurs acéricoles, et le commerce ne cause pas de contrainte à l'agriculture.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sont pas affectés, puisqu'il n'y a pas de morcellement de propriété et que l'exploitation agricole demeure la même.
- g) Le projet préserve pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.
- h) Le projet n'a pas d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.
- i) La présente demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité de Laurierville.

Pour ces raisons, Il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de la Compagnie à numéro 9025-3287 Québec inc., et recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande telle que présentée.

Adoptée

Résolution : 2012-098

Formation sur les eaux souterraines.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser M. François Gingras, opérateur en eau potable, et Mme Claire Gosselin, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer à 2 ateliers sur les eaux souterraines, les 12 et 13 juin prochain à St-Ferdinand.

Que cette formation est offerte gratuitement par l'organisme Grobec dans le cadre du Projet de connaissance des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Bécancour et de la MRC de Bécancour.

Que les frais de déplacements ainsi que le repas du midi, seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2012-099

Heures supplémentaires du directeur général.

Attendu que la directrice générale adjointe est en congé de maladie depuis le 11 février 2012, et que son retour est prévu le 9 mai prochain;

Attendu que le bureau municipal est ouvert au public 38 heures par semaine, et que la semaine normale de travail du directeur général est de 34.5 heures;

Attendu que le directeur général a effectué 42 heures supplémentaires durant les 12 semaines d'absence de la directrice générale adjointe (12 semaines X 3.5 heures);

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de payer 42 heures supplémentaires au directeur général pour la période du 11 février au 8 mai 2012, et ce, au tarif horaire régulier établi en décembre dernier pour l'année 2012, soit 23.08\$.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- M. Pierre Cloutier demande le résultat de l'ouverture des soumissions pour la vente du tracteur Inter Hydro 186.

Le directeur général informe M. Cloutier du résultat.

- M. Yvon Mercier demande des nouvelles du projet d'un poste d'essence à Laurierville.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que le comité formé, le 16 avril dernier lors d'une assemblée publique, pour étudier ce projet, n'a pas tenu de rencontre à ce jour.

Résolution : 2012-100

Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Sebci inc. à épandre du chlorure de

magnésium liquide 30% comme abat-poussière dans les chemins municipaux en gravier.

Que le prix estimé du chlorure de magnésium liquide 30% est de 0.32 \$ du litre. Que ce prix inclut la main d'œuvre, l'équipement, les matériaux et les accessoires nécessaires à l'épandage du chlorure de magnésium liquide.

Que la quantité approximative nécessaire en chlorure de magnésium pour l'année 2012, est de 21 000 litres, représentant une dépense d'environ 7 700\$, taxes incluses.

Que le directeur général communiquera avec Sebci inc., pour fixer la date de l'épandage du chlorure de magnésium dans les chemins municipaux, dès que la température sera opportune.

Adoptée

Résolution : 2012-101

Changement de fenêtres et d'une porte à l'édifice municipal.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général demande une cotation à Rénovation Réjean Champagne, pour le changement de fenêtres à l'arrière de l'édifice municipal, ainsi qu'aux extrémités ouest et est, et pour changer une porte à l'arrière de l'édifice municipal, laquelle donne accès à la salle municipale.

Que la cotation soit présentée lors de la prochaine séance régulière du conseil, soit le 4 juin 2012.

Adoptée

Résolution : 2012-102

Achat de 35 dossiers et 40 sièges.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de 35 dossiers et 40 sièges en polyéthylène, afin de remplacer les dossiers et sièges de bois endommagés sur les chaises à la salle municipale.

Que le coût d'un dossier est de 6.10 \$, et celui d'un siège est de 8.50 \$, représentant une dépense d'environ 640.00 \$, taxes incluses.

Que le directeur général est également autorisé à faire l'achat de 200 sous-pattes pour les chaises de la salle municipale, dont le prix unitaire est de 0.19\$, pour un déboursé de 44.00 \$, taxes incluses.

Que le travail de remplacement des dossiers et sièges sera effectué par M. Pierre Comtois, préposé à l'entretien ménager à l'édifice municipal.

Adoptée

Résolution : 2012-103

Réservation chambres pour le congrès de la FQM.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à réserver 3 chambres pour le jeudi 27 septembre et vendredi le 28 septembre 2012, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, lequel se déroule au Centre des Congrès de Québec.

Que les délégués au congrès sont le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que deux conseillers municipaux, soient M. Mario Lessard et Mme Suzy Bellerose.

Que le coût total des réservations de chambre et pour le stationnement est d'environ 1 600.00, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2012-104

Aide financière pour le 15^e anniversaire de la Résidence Provencher.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à verser une aide financière pour souligner le 15^e anniversaire de fondation de la Résidence Provencher.

Que le conseil ne peut déterminer le montant de l'aide financière pour le moment, attendu que le conseil d'administration de la Résidence Provencher n'a pas déterminé pour le moment, l'activité ou les activités qu'il prévoit réaliser pour souligner le 15^e anniversaire.

Adoptée

Résolution : 2012-105

Travaux de réparation de pavage.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Pavage Lagacé & Frères inc. à effectuer des réparations de pavage à divers endroits dans les chemins municipaux.

Que le coût des travaux de réparation de pavage est estimé à près de 25 000\$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2012-106

Travaux de rechargement en gravier et de nettoyage de fossés.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. Henri Manningham, à faire réaliser des travaux de rechargement en gravier aux endroits suivants :

- Dans la bordure ouest de la Route Provencher près de l'intersection de la Route 267.
- Dans la bordure ouest du Rang Scott, dans la côte avant M. Réal Martel.
- Dans le Rang 2, près de la limite de St-Pierre-Baptiste, vis-à-vis propriété de M. Michel Comtois et près de l'érablière de Mme Rosa Fortin.
- Dans le Rang 10 Est, dans le S avant M. Manningham.

Que les travaux de rechargement en gravier représentent une dépense d'environ 4 300 \$, taxes incluses.

Que l'inspecteur municipal est également autorisé à faire nettoyer les fossés des sections de chemins municipaux suivants :

- Petit 9^e Rang, en face du 809 sur environ 100 mètres.
- Route de la Grosse-Ile le long de la terre de M. René Côté sur environ 700 mètres.
- Rang 4 en face de la propriété de M. Jean-Pierre Gohier sur 75 mètres.
- Rang Scott, près de la propriété de Ferme Raycil sur 50 mètres.

Que le coût des travaux de nettoyage de fossés est estimé à 2 500.00 \$, taxes incluses.

Que le coût des travaux de nettoyage de fossés inclut également la location d'un marteau hydraulique pour casser de 5 à 6 grosses roches qui commencent à sortir à divers endroits dans les chemins municipaux.

Adoptée

Résolution : 2012-107

Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et feux d'artifice.

Attendu que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

Attendu que depuis le 19 avril 2005, il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

Attendu que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2012, dans le cadre de la fête de la St-Jean.

Que ce conseil accorde un montant de 3,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

Adoptée

Résolution : 2012-108

Demande pour permis de boisson.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la St-Jean à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2012 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de la St-Jean de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2012-109

Délégation au tournoi de golf de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Marc Simoneau, maire, et MM. Mario Lessard et Daniel Fortin, conseillers municipaux, pour participer au tournoi de golf bénéfique de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 1er juin 2012 au Club de golf de Plessisville.

Que le coût d'inscription au montant de 90.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 270.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2012-110

Transfert au service de loisirs.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2012-111

Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, qu'un montant de 200.00 \$ soit versé à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans le cadre de la 28^e édition de son cocktail-bénéfice, lequel s'est déroulé le 2 mai dernier.

Adoptée

Résolution : 2012-112

Contribution financière pour l'activité « Bénédiction des pompiers » le 26 mai 2012.

Attendu que le Service de sécurité incendie régional de l'Érable (SSIRÉ), lequel dessert la municipalité de Laurierville, organise l'activité « Bénédiction des pompiers », le samedi 26 mai à la caserne de la Paroisse de Plessisville;

Attendu que l'activité est suivie d'un souper durant lequel des prix de présence seront remis;

Attendu que le comité organisateur sollicite la municipalité de Laurierville pour une contribution à cette activité;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de fournir un prix de présence pour l'activité « Bénédiction des pompiers », soit un bon d'achat de 100 \$ de chez Ornaments Fleur de Lys de Laurierville.

Que le directeur général est autorisé à faire l'achat du bon d'achat de 100 \$ et de le remettre au comité organisateur.

Adoptée

Résolution : 2012-113

Participation financière à la marche du Relais pour la vie.

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 400.00 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer, dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie », qui se déroulera dans la nuit du 16 au 17 juin 2012 à Plessisville.

Que le chèque de 400.00 \$, au nom de la Société canadienne du cancer, soit remis à l'équipe de Mme Diane St-Pierre, pour payer une partie du coût d'inscription au montant de 1 000 \$ par équipe.

Adoptée

Correspondance.

- Convocation à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, le samedi 2 juin prochain à Nicolet. Le Réseau biblio profitera de l'activité pour souligner son 50^e anniversaire.

Aucune délégation à cette activité.

- Lettre de l'honorable Steven Fletcher, ministre responsable de la Société canadienne des postes, rassurant la municipalité à l'effet que les heures d'ouverture du bureau de poste de Laurierville et le niveau de service qui y est offert actuellement ne subiront aucune diminution.
- Réception de la part de la MRC de l'Érable du projet de règlement régional numéro 319 relatif à l'abattage d'arbres, adopté par le conseil des maires, le 11 avril 2012.
- Demande de M. Rick Lavergne, directeur général du CLD de l'Érable, pour un soutien financier pour la tenue de la 16^e édition de la **Journée de démonstration forestière**, le 29 septembre prochain à la station régionale de glisse du Mont Apic à St-Pierre-Baptiste.

Il est résolu unanimement, que ce conseil offre de publier dans le journal Le Poliquin, la tenue de la 16^e édition de la Journée de démonstration forestière.

- Lettre du ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, annonçant le versement, à la municipalité, d'une subvention de 145 031 \$ pour l'année 2012, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un montant de 118 600 \$ sera versé dans les prochains jours, et le solde de 26 431 \$, vers le 30 septembre 2012.
- Réception du certificat de conformité de la part de la MRC de l'Érable, concernant le règlement numéro 2012-02 de la municipalité de Laurierville, lequel modifie les règlements de construction numéro 90-4 et 213 respectivement de l'ex municipalité de Sainte-Julie et de l'ex municipalité du village de Laurierville.
- Lettre de RECYC-QUÉBEC confirmant que la municipalité de Laurierville recevra un montant de 40 239.11 \$ à titre de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2010 et 2011. Un premier versement sera effectué au plus tard le 30 novembre 2012, au montant de 28 167.37, et le solde de 12 017.73, sera versé au plus tard le 31 mars 2013.
- Réception d'une lettre à l'effet que le grand défi Pierre Lavoie, marathon cyclistes de 1 000 km auquel participe près de 1 000 cyclistes, sera de passage à Laurierville le 16 juin prochain à 18h40.
- Réception de la description technique du terrain que la municipalité désire acquérir de Michel Côté 2000 inc., par règlement d'emprunt. Que la description technique, préparé par M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, sera expédié, tel que demandé, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, afin d'ajouter le document à la demande d'approbation du règlement d'emprunt numéro 2012-01.

Liste des comptes.

Carte Sonic : Essence pick-up pour avril.	616.79
Garage A. Charest 2010 inc. : Matériel pour conduite hydraulique.	58.77
Christian Bergeron : Déneigement cour caserne en mars.	86.92
Distribution R. Lachapelle inc. : Matériel entretien ménager.	101.06
Receveur Général du Canada : Remises pour avril.	1 387.96
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour avril.	3 511.40
Salaire : Rémunération des employés pour mai.	9 501.35
Salaire : Rémunération des élus du 1 ^{er} nov. 2011 au 30 avril 2012.	12 343.36
Ferme Mercier enr. : Déneigement cour édifice municipal 2011-2012.	1 468.81
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour avril.	887.12
Claire Gosselin : Ass. coll. et déplacements en mai.	153.59
Mégaburo : Papeterie de bureau.	200.08

OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour mai Résidence Prov..	95.85
Féd. des prod. Acéricoles du Québec : Aide financière.	15 000.00
Médias Transcontinental SENC : Projet promotion CDE.	913.36
Sinto inc. : Tube de graisse et divers produits d'entretien.	111.99
Réseau biblio : Reliure et étiquettes.	64.87
EMP inc. : Location niveleuse.	776.08
Médias Transcontinental SENC : Avis journal Constructo.	486.80
Fin. Banque Nationale : Intérêts emprunt # 2003-06 et 2008-02.	3 415.00
Industrielle Alliance : Cotisation ass. coll. pour mai.	1 444.94
André Lemieux, arp.-géo. : Description technique terrain Michel Côté.	3 707.94
Buropro : Achat de livres pour bibliothèque.	208.55
Les Portes Baril inc. : 3 émetteurs pour porte de garage.	221.23
Wurth Canada Ltée : Peinture fluorescente.	34.45
Biolab inc. : Analyse de l'eau pour avril.	409.61
Distribution R. Lachapelle inc. : Nettoyeur pour chaises.	28.16
Les éditions juridiques FD inc. : Mise à jour Lois municipales.	77.70
Marius Marcoux & Fils inc. : Entretien luminaires de rues.	160.97
J.M. Samson inc. : Déchargement palettes asphalte en sacs.	40.24
Garage A. Charest 2010 inc. : Matériel pour tondeuse-tracteur.	700.53
SSQ : Cotisations retraite pour mai.	1 167.08
Xérox Canada Ltée : Service pour avril.	70.95
Publications CCH Ltée : Mise à jour Règlements municipaux.	421.05
Fonds d'information sur le territoire : Mutations d'avril.	9.00
SCA des Appalaches : Huile à chauffage et divers matériaux.	1 991.67
Petite caisse : Frais de poste, déplacements et déneigement allées.	273.16
Claire Gosselin : Frais congrès.	1 180.13
Bell Canada : Service pour mai.	556.54
Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril.	9 285.90
ORAPÉ : Service pour avril.	250.67
Bell mobilité : Service pour mai.	66.25
Postes Canada : Médiaposte en avril.	200.06
Claire Gosselin : Système téléphonique à 2 lignes.	206.91
Claire Gosselin : Salaire lors du congrès.	172.32
Garage Marc Labrie enr. : Bris pick-up Paul Piché par charrue.	662.21

Résolution : 2012-114

Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 avril 2012.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2012, avec comparatif de l'année 2011, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 601,422.25 \$, et des déboursés au montant de 382 006.09 \$, laissant un solde en caisse de 294 617.50 \$.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2012-115

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.